

AVIS PUBLIC

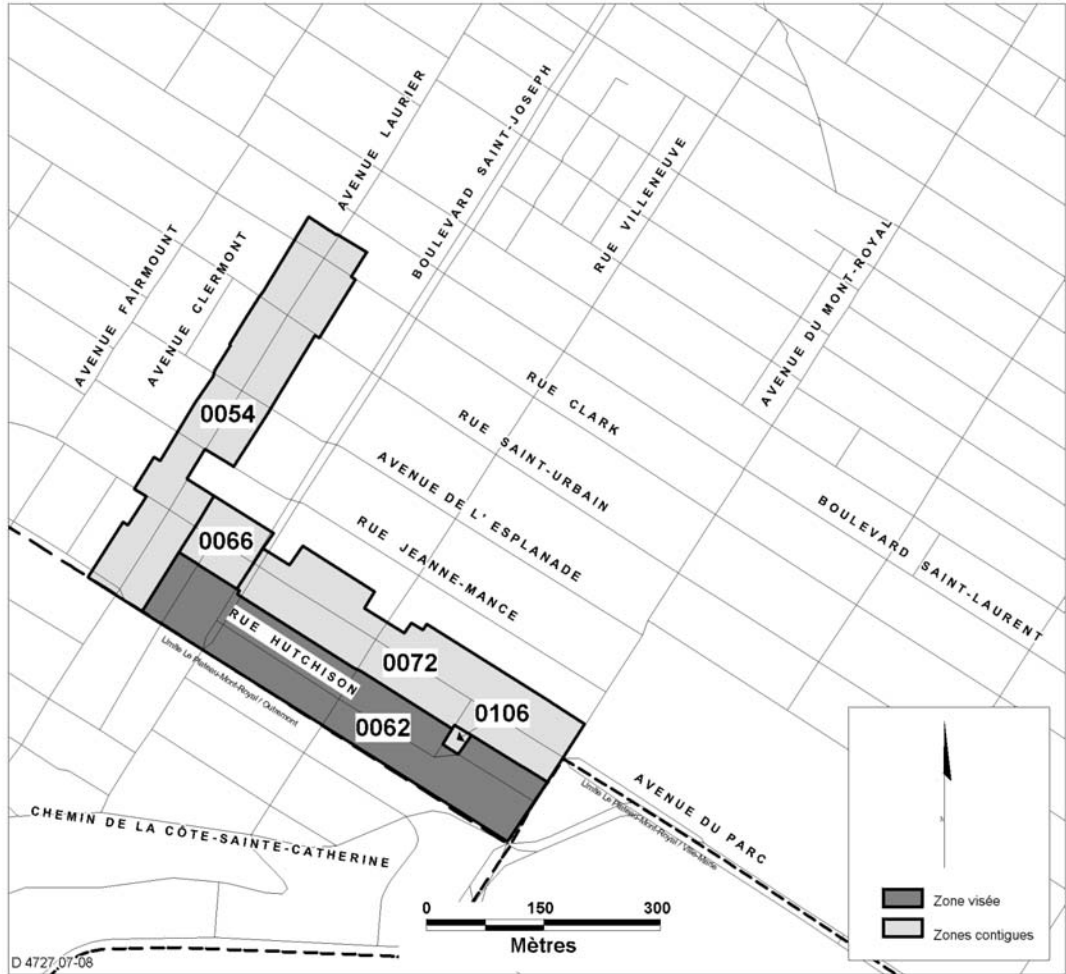
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 01-277-41 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL PAR LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE ZONE RÉSIDENTIELLE 0663 À MÊME LA ZONE 0062 ET L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE 0353 DE MANIÈRE À INCLURE LE LOT 1 339 675

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES QUE :

- 1° le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA08 25 0269 du 2 septembre 2008, le premier projet du règlement 01-277-41 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal par la création d'une nouvelle zone résidentielle 0663 à même la zone 0062 et l'agrandissement de la zone résidentielle 0353 de manière à inclure le lot 1 339 675;
- 2° conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique le **lundi 6 octobre 2008 à compter de 18 h 15** à la salle Lapointe de la Fraternité des policiers et policières de Montréal située au 480, rue Gilford;
- 3° l'objet dudit projet de règlement est de modifier la réglementation d'urbanisme de manière à créer une nouvelle zone résidentielle sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à l'angle de l'avenue du Mont-Royal et de déplacer une limite de zonage dans le quartier Milton-Parc afin d'inclure le lot 1 339 675 situé entre la rue Hutchison et avenue du Parc, lui octroyant un zonage résidentiel limité à trois étages;
- 4° lors de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par cette dernière, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
- 5° le projet de règlement 01-277-41 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;
- 6° les territoires visés par ce projet de règlement sont tels qu'identifiés aux plans ci-dessous :

- Territoire visé par la création de la nouvelle zone résidentielle 0663 à même la zone 0062 (chemin de la Côte-Sainte-Catherine)



- Territoire visé par l'agrandissement de la zone résidentielle 0353 (quartier Milton-Parc, entre la rue Hutchison et l'avenue du Parc)



7° les personnes intéressées peuvent consulter ce projet de règlement au bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Montréal, ce 5 septembre 2008.

La secrétaire d'arrondissement,

Joanne Skelling, avocate